

## Questions relatives à la situation liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19 à l'attention de l'AMF

### Présentation du contexte

Les collectivités ont eu à gérer deux types de problèmes à court terme :

- ➔ la disponibilité des personnels ; il faut faire tourner le service avec une partie du personnel absent (absent pour garde d'enfants et malades), mais pour l'instant; le taux d'absentéisme reste inférieur à 10 % (avec des différences suivant les territoires), ce qui permet de limiter le fonctionnement dégradé ;
- ➔ le manque des masques : en effet, dans certaines activités, le port des masques est obligatoire en dehors de tout épisode de pandémie ; or, une partie importante des stocks ont fait l'objet de réquisition et ils ne sont plus disponibles pour le personnel de la gestion des déchets.

Pendant les deux premières semaines, il existait également une ambiguïté sur les consignes à donner aux habitants : est-il possible de se rendre aux conteneurs d'apport volontaire ou faut-il continuer à trier séparément les emballages ? La mise à jour de la foire aux questions du site internet du gouvernement a été réalisée le 28/3/2020 et elle a levé les ambiguïtés, notamment sur les déplacements pour porter les emballages aux conteneurs d'apport volontaire.

Les collectivités ont fermé l'accès aux déchèteries sur presque tout le territoire car il s'agit de lieux de regroupement de la population. Compte tenu de la nécessité de trouver des lieux de dépôts des déchets des professionnels et de l'augmentation des dépôts sauvages, certaines collectivités envisagent d'ouvrir à nouveau la déchèterie, pour les professionnels qui étaient déjà accueillis en déchèterie. L'ouverture des déchèteries en période de confinement pose des problèmes de distanciation sociale car le gardien de déchèterie est en contact avec les usagers. Certaines collectivités réfléchissent à des dispositifs d'accueil sur rendez-vous.

Pour sécuriser l'approvisionnement des plateformes de compostage de boues d'épuration en déchets verts, la réouverture des déchèteries est envisagée pour collecter les déchets verts des particuliers. Certaines collectivités organisent des collectes des déchets verts des particuliers en plaçant des bennes à disposition des habitants.

L'un des aspects positifs des mesures de confinement a été de démontrer que le recyclage des déchets d'emballages était une véritable filière d'approvisionnement matière. En effet, dans des circonstances difficiles d'approvisionnement (en particulier quand les approvisionnements venant de l'étranger sont fermés), **les**

**matières issues du tri des déchets des ménages sont devenues précieuses et recherchés.**

## **1. Quelles difficultés rencontrent les collectivités territoriales durant cette période de crise sanitaire liée au coronavirus pour mettre en œuvre le service public de collecte et de gestion des déchets ?**

Les collectivités ont assuré la continuité de la gestion des déchets en :

- évacuant les ordures ménagères, y compris les déchets de soin qui sont collectés avec les ordures ménagères (masques, gants, mouchoirs et lingettes) ;
- conservant la collecte sélective aussi longtemps que possible (parfois même quand les centres de tri étaient fermés) ; dans certaines collectivités, l'absentéisme a nécessité de supprimer la collecte sélective faute de personnels ;
- maintenant les centres de tri en fonctionnement dans la limite des personnels disponibles ;
- éliminant dans les meilleures conditions les déchets à risques sanitaires (masques, lingettes, mouchoirs et gants) ;
- poursuivant les collectes d'encombrants et la lutte contre les dépôts sauvages dans la mesure du possible (dépôts parfois suscités par les fermetures de déchèteries).

Les principales difficultés rencontrées par les collectivités sont :

- manque de personnel en raison de l'absentéisme (garde d'enfants, maladie ou exercice du droit de retrait) qui complique les organisations et diminuent les moyens ;
- absence de masques de protection pour les personnels (y compris les masques obligatoires pour certaines activités) ; les collectivités ont été directement impactées par les pénuries, aggravées par une certaine difficulté pour accéder aux approvisionnements organisés par le gouvernement, en raison de plancher de commandes trop élevés (minimum de commande de 5 000 masques sur le site Stopcovid-19) ;
- consignes officielles sur les mesures de protection du personnel ambiguës ou changeantes en fonction du temps, compliquant de ce fait les messages destinés aux personnels et augmentant leurs angoisses ;
- fermeture de certains centres de tri des déchets d'emballages qui ont privé d'exutoire les collectes sélectives : de même, la fermeture de certaines entreprises a supprimé certains débouchés (plateforme de tri, entreprise de valorisation par exemple) ;

- absence de coordination avec les services des forces de l'ordre qui ont verbalisé certains usagers déposant les bouteilles vides dans les conteneurs à verre ou déposant des déchets en déchèteries par exemple, malgré les informations diffusés aux habitants.

Le service public de gestion des déchets fait partie des activités essentielles soumises à plan de continuité d'activité. Toutefois, certains acteurs ont contesté le fait que les activités de tri et de valorisation fassent partie du périmètre de l'activité essentielle. C'est pourquoi, madame Borne a écrit aux acteurs du secteur des déchets pour rappeler les opérations devant être maintenues. La certitude que le tri et la valorisation (c'est-à-dire au-delà des seuls aspects salubrité) est indispensable pour gérer les relations avec les personnels, mais aussi avec les assurances (risque d'exclusion de garantie si le maintien du fonctionnement d'un équipement ne relève pas d'une activité essentielle).

Enfin, les personnels de collecte et de tri ont constaté la présence de masques, gants et mouchoirs qui ne sont pas emballés dans un sac étanche. En période de pandémie, les déchets des ménages sont susceptibles de devenir des déchets à risque infectieux, relevant d'une pratique spécifique et le message auprès des habitants n'est pas toujours passé correctement.

## **2. Quelles mesures ont été mises en place par les collectivités territoriales pour assurer la sécurité des personnels et du public ?**

Les mesures mises en place par les collectivités ont d'abord concerné les personnels car les services déchets sont peu au contact du public ; elles sont des déclinaisons des gestes barrières et des recommandations du gouvernement :

- rappel des mesures de protection individuelles obligatoires (port de gants, interdiction de fouiller dans les bacs par exemple) ;
- organisation des locaux afin d'appliquer une distanciation sociale (horaires décalés pour limiter le nombre de personnes présentes dans les garages lors de la prise de poste, par exemple) ;
- organisation des tournées de collecte afin de limiter les contacts entre équipiers (équipages fixes, pas plus de deux personnes dans la cabine de conduite) ;
- aménagement des postes dans les centres de tri (panneaux de plexiglass entre les postes de travail, placement en quinconce des postes de travail afin d'éviter les vis-à-vis par exemple).

Les déchèteries constituent un des services ayant le plus de contacts avec le public ; leur réouverture nécessite donc de gérer les relations avec le public afin de respecter les règles de distanciation sociale :

- protection des gardiens (masque et mise à disposition de gel hydro-alcoolique), distanciation sociale, interdiction d'aider les usagers à décharger leurs véhicules ;
- filtrage des visiteurs afin de limiter la présence simultanée d'usagers sur le site (entre un et quatre suivant la taille de la déchèterie) ;
- obligation de prise de rendez-vous (ou limitation des accès en fonction des plaques d'immatriculation des véhicules) ;
- interdiction d'échange des stylos pour les signatures des bordereaux de déchets (demande aux opérateurs de venir avec leurs propres stylos) et désinfection des tablettes supports entre chaque usage.

Les mesures de distanciation sociale imposent une réduction importante de la fréquentation du site ; de ce fait, les déchèteries ne peuvent accueillir qu'un tiers des visiteurs habituels, d'où une diminution des tonnages collectés. Ces restrictions conduisent à demander aux habitants de continuer à stocker leurs déchets chez eux. **Lorsque les habitants seront autorisés à sortir de chez eux, mais que les déchèteries seront toujours en fonctionnement « post-confinement », il est à craindre que les dépôts sauvages deviennent nombreux.**

### ***3. Quelles mesures attendez-vous que le Gouvernement prenne en urgence afin d'assurer le maintien de ce service public dans les meilleures conditions pendant la durée de l'épidémie de Covid-19 ?***

Les mesures en urgence attendues sont :

- des précisions sur la nature des activités de tri et de recyclage (activités essentielles devant être maintenues ou non) ;
- la fin des réquisitions des masques qui sont stockés dans les entreprises pour les besoins de la protection obligatoire des salariés (FFP2 ou FFP3) et l'accès au dispositif de commandes groupées ;
- la collaboration des autorités sanitaires afin d'informer les habitants sur les gestes d'élimination des déchets avec la même efficacité que les gestes barrière (y compris auprès des professionnels de santé exerçant en libéral et des établissements médico-sociaux) ;
- des informations claires sur l'utilité ou non des masques ;
- une meilleure information des autorités de police pour éviter des verbalisations pour les déplacements en raison de la gestion des déchets ; une mention explicite sur les autorisations de déplacement dérogatoires apporterait plus de certitude sur le sujet.

Les services de l'AMF ont pu constater la réactivité des services du MTES sur ces sujets. L'organisation d'une cellule de crise, réunie quotidiennement, et d'un dispositif

de remontée des informations a été particulièrement efficace et a permis de traiter plus facilement de nombreux sujets.

**4. Quels seront d'après vous les impacts de la crise sanitaire sur l'organisation actuelle de la gestion des déchets (baisse des déchets d'activités économiques, hausse des déchets ménagers, etc.) ? Et comment comptez-vous y faire face ?**

L'utilisation des masques, gants et autres accessoires jetables augmente de manière considérable les déchets relevant de l'élimination des déchets dangereux. Ces afflux risquent de saturer les équipements d'incinération. La possibilité d'allonger la durée des stockages intermédiaires permet de mieux réguler les approvisionnements dans les usines d'incinération. Par ailleurs, certains déchets posent de véritables problèmes d'élimination (les matelas par exemple). Il serait donc utile de vérifier qu'un stockage prolongé ne permettrait pas d'inactiver les capacités d'infection du matelas, ce qui lui permettraient de rejoindre d'autres circuits d'élimination.

La crise sanitaire a positionné différemment les priorités : en effet, les dispositifs de réemploi ont été arrêtés car ils ne permettaient pas d'assurer la sécurité sanitaire. Le recyclage matière, en imposant le passage par un nouveau circuit de production est plus performant au regard de la sécurité sanitaire.

A court terme, les objets jetables (par exemple blouses utilisés par les coiffeurs) seront privilégiés au détriment des objets lavables. L'utilisation d'objets à usage unique, mais recyclables, permettra de réduire le gaspillage et de développer de nouvelles boucles d'économie circulaire.

Enfin, les circuits de collecte et de traitement ont fonctionné, mais dans des conditions tout à fait dérogatoires. En dehors du fait que certains déchets recyclables ont été éliminés (diminuant de ce fait les performances de recyclage), certaines collectes sont de moins bonne qualité, pouvant aller jusqu'à compromettre leur recyclage.

Les collectivités, comme tous les acteurs du secteur déchets, tiennent à retrouver un fonctionnement normal des chaînes de valorisation, mais certains des lots triés durant la crise sanitaire devront être éliminés, en raison de leur qualité insuffisante.

**Les échéances et les objectifs de la loi anti-gaspillage et économie circulaire étaient ambitieux ; la crise sanitaire les a rendus inatteignables. C'est pourquoi, l'AMF demande le report de toutes échéances d'un an. Il serait injuste de considérer que la non atteinte des objectifs est due à un manque de volonté des acteurs alors qu'elle est due à l'impact de la crise sanitaire.**